Image not found or type unknown

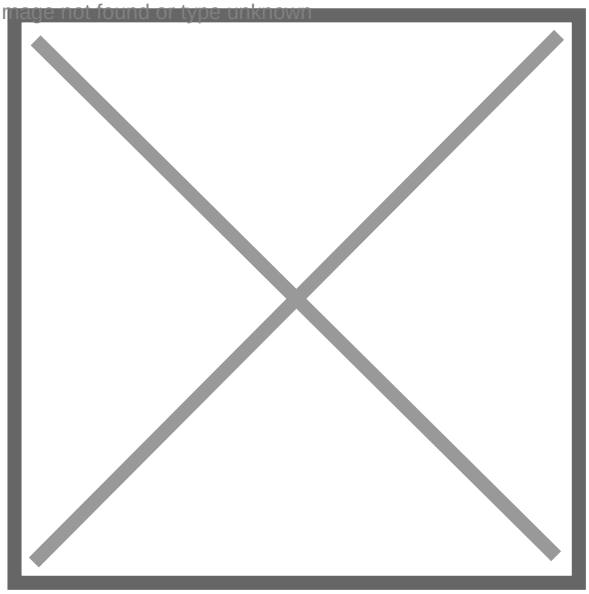

Urgent... rsi et saisie-vente

Par **milbÃ©o auto concept**, le **10/03/2012** à **12:58**

Bonjour,je suis en saisis vente par l'huissier du au non paiment du rsi , je n'est fais aucun chiffres d'affaire avec ma micro entreprise suite a defferent deboire dans le privé , j'ai commencer a acheter quelques produit malgrés que je ne touche que le rsa car dans mon village et sans permis impossible de trouver un travaille en lus de ma micro , l'assistante sociale la plus proche ma dit quel ny pouvais rien , je sent que je vais devoir fermer mon entreprise mais la encore j'ai un soucis de deplacement , je suis dans une merde noire , si quelqun a une solution pour moi ce serais me sauver de tous sa....

Par **alterego**, le **10/03/2012** à **16:54**

Bonjour,

Ce type de litige n'est pas de la compétence d'une assistante sociale.

Avec le régime de la micro entreprise, les obligations fiscales et sociales sont réduites au strict minimum. Vous les avez simplement négligées.
En l'absence de chiffre d'affaire, vous étiez tenu retourner régulièrement vos déclarations RSI revêtue la mention néant.

Un huissier ne vient pas par hasard. Si le RSI l'a mandaté c'est parce que vous n'avez jamais donné suite à diverses relances.

Pour stopper l'action de l'huissier, vous devez vous rendre au RSI au plus vite, régulariser votre situation sur place (pas de CA, rien de plus simple), vos déclarations établies le RSI

annulera auprès de l'huissier les poursuites.

Les frais d'huissier étant à votre charge, le RSI vous demandera de les régler à l'huissier afin de clôturer définitivement le dossier.

A quelle date vous êtes-vous inscrit auto entrepreneur ?

Cordialement

[citation] ***Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.***[/citation]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés